

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 4 (1916)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Société d'histoire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Société d'histoire.

---

**Séance du 18 mai 1916.** — Elle est présidée par M. Tobie de Ræmy, archiviste d'Etat, vice-président de la Société. Une trentaine de membres sont présents. Après avoir fait circuler un certain nombre de publications reçues de Sociétés avec lesquelles nous avons l'échange, M. DE RÆMY lit à la mémoire de M. Max de Diesbach, président défunt, quelques pages émues. Qui se serait douté, lors de la réunion du 24 février, à voir notre ancien président si content, si plein d'entrain, avec sa belle humeur habituelle, que quinze jours plus tard nous assisterions à son enterrement ? La Société d'histoire conservera ineffaçable le souvenir de sa vie droite et laborieuse, de sa bonté, de sa bienveillance et de sa serviabilité, des excursions charmantes faites sous sa direction et de ces réunions de famille qu'il savait animer mieux que personne et empreindre d'une franche et cordiale gaité ! En terminant, M. de Ræmy lit la lettre si touchante que M<sup>mes</sup> Mathilde et Hélène de Diesbach ont écrite à la Société pour la remercier de sa sympathie et de la couronne mortuaire qu'elle avait fait déposer sur son cercueil. Il communique aussi la lettre de condoléances envoyée par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. DUCREST secrétaire, donne lecture de la biographie qu'il a consacrée à notre très regretté ancien président, avec lequel il a travaillé pendant dix-neuf ans dans une parfaite harmonie de pensées et de sentiments. Il rappelle d'abord l'ancienneté et les fastes illustres de la famille de Diesbach qui compte parmi ses membres de grands hommes d'Etat, des diplomates, des écrivains, trois avoyers de Fribourg, de brillants généraux dont l'un transmet à sa famille, dont la branche aimée est précisément celle de notre défunt président, le titre de prince de Ste Agathe et de comte de l'Empire. Entré de bonne heure dans l'administration gouvernementale, Max de Diesbach s'acquiète, surtout comme préfet de la Glâne, de nombreuses sympathies et une grande popularité. Rapide est sa carrière militaire ; quant aux évolutions de la politique cantonale, elles ne le laissent point indifférent ; il y prend même une part assez mouvementée. Mais c'est surtout pour les études historiques qu'il se passionne ; il déploie dans ce domaine une activité extraordinairement féconde, surtout pendant quatorze ans comme secrétaire et dix-neuf ans comme président de notre Société, preuves en sont les cent vingt-cinq communications qu'il donne aux séances et les cent trente-six travaux, plusieurs de longue haleine, qu'il publie dans divers périodiques et qui touchent un peu à toutes les périodes de notre histoire cantonale et à toutes les sciences auxiliaires. Nombreux et précieux sont les services qu'il rend à la cause des beaux-arts ; comme président de la commission cantonale des monuments et édifices, il veille avec soin à la conservation et à la restauration intelligente de tous les monuments qui forment le patrimoine historique de notre cher pays et il obtient dans ce but des subsides fédéraux importants. La Direction de la Bibliothèque cantonale absorbe, pendant les onze dernières années de sa vie, une grosse part de ses occupations. La Société d'histoire a fait, par la perte de son président bien-aimé, une perte irréparable.

Sur la proposition de M. Georges CORPATAUX, cette biographie, ainsi que la bibliographie, qui comprend plusieurs pages, sera publiée dans le prochain fascicule des *Archives*.

Sont ensuite reçus membres de la Société :

MM. Alfred Weissenbach, négociant à Fribourg.

D<sup>r</sup> Paul Girardin, professeur à l'Université.

Jules Demierre, prieur-doyen de Broc.

Marcel Von der Weid, conseiller d'Etat à Fribourg.

Jules Darbellay, inspecteur forestier, à Fribourg.

M. le D<sup>r</sup> HAUPTMANN, professeur à l'Université, fait une communication sur quelques anciens diplômes d'armoiries et de noblesse délivrés à des Fribourgeois. L'occasion lui en est offerte par une publication récente faite à Bâle par M. Staehelin, qui y a réuni les diplômes de ce genre conférés à des Bâlois et dont le premier connu remonte à l'année 1417. Il semble que l'usage d'accorder de ces actes de noblesse ou d'armoiries a été introduit en Allemagne déjà par l'empereur Charles IV de Luxembourg (1347-1378), qui l'aurait emprunté à la France, dont il connaissait à merveille les institutions depuis son séjour à la cour royale. Mais toutes ou presque toutes les lettres qu'il aurait concédées ont disparu ; la plus ancienne connue date de l'année 1392 ; elle est accordée par l'empereur Wenceslas, successeur de Charles IV. Mais il n'y a pas seulement les diplômes impériaux. M. Staehelin en cite plusieurs autres délivrés par les rois de France, par l'archiduc Ferdinand du Tyrol, par les comtes palatins, fonctionnaires de la cour impériale qu'il ne faut pas confondre avec les princes de la maison de Bavière. Un de ces comtes, Albert de Bonstetten, doyen d'Einsiedeln, confère plusieurs armoiries bourgeoises. A partir de la paix de Westphalie (1648) ces diplômes deviennent rares, chaque particulier ayant le droit de se donner les armoiries qui lui plaisent : on ne les concède plus guère qu'à des ambassadeurs.

M. Hauptmann verrait avec plaisir un Fribourgeois entreprendre pour son canton le même travail que M. Staehelin a fait pour Bâle. Il cite toute une série de ces actes de noblesse délivrés par divers souverains ou princes à des Fribourgeois : aux Diesbach, aux Maillardoz, aux Ducrest de Romont, aux Gottrau, aux Amman, aux Tardy, sans oublier celui que le roi de Pologne a octroyé aux d'Escuyer. Quelques-uns même offrent des particularités intéressantes. A partir de la fin du XVI<sup>m</sup>e siècle, l'usage prévaut de les délivrer sous forme de cahier, non plus sur une simple feuille de parchemin comme auparavant. En Pologne, les armoiries ne sont pas des blasons de famille, mais d'un groupe de familles, appelé *herb*, sorte de clan écossais.

M. PAUL HILBER, étudiant en philosophie à l'Université, donne une étude pleine d'intérêt sur l'origine et l'importance des anciennes abbayes de Fribourg. Notre ville ne fut jamais, à proprement parler, une ville d'abbayes (*Zunftstadt*), parce que jamais les métiers n'y furent organisés pour jouer un rôle politique comme à Bâle ou à Zurich. Néanmoins on ne saurait méconnaître leur influence au point de vue artistique et leur importance militaire. Leur histoire n'est pas encore écrite ; aucun travail d'ensemble ne leur a encore été consacré ; si on veut apprendre à les connaître, il faut fouiller leurs archives.

Leur création est déterminée par la nécessité de grouper les artisans des grands métiers ; il faut bien aussi suivre l'exemple des villes voisines. Elles s'organisent à la mode des confréries préexistantes et leur empruntent les noms de leurs principaux fonctionnaires ; elles adaptent même leur vie parallèlement à celle de ces associations à base ecclésiastique, et gardent toujours un but religieux. Leur fondation remonte au milieu du XIV<sup>m</sup>e siècle ; c'est du moins ce que laisse supposer l'ordonnance de l'année 1363 qui défend de faire des statuts sans la permission de l'avoyer et du Conseil. C'est en 1385 que paraissent les premiers statuts écrits de l'abbaye des Maréchaux. Vers 1400, tous les grands métiers sont organisés. Leur développement pouvant présenter un certain danger, le gouvernement prend diverses mesures destinées à les brider ; l'une des plus rigides est l'exercice de la police du métier par un contrôleur d'Etat. En 1424, le gouvernement impose

à toutes des statuts généraux. A chaque réception d'apprenti ou d'un nouveau maître, il y a une finance à payer au profit de la fabrique de St-Nicolas.

Les abbayes semblent ne pas avoir conscience de leur force. Le gouvernement s'en rend très bien compte. Aussi s'empresse-t-il, en 1461, d'en tirer parti en les embrigadant militairement; chaque abbaye devient une unité militaire. Les bourgeois non organisés doivent s'enrôler dans une corporation déjà existante ou créée dans ce but. C'est ainsi qu'on trouve comme nouvelles abbayes le *lay d'amour*, *l'étoile*, *l'arbre*, *l'aigle*, etc., et c'est la corporation qui paie les frais des expéditions militaires. A Berne, d'après le travail du Dr Zesiger : *Das bernische Zunftwesen*, les quatre principaux métiers : boulangers, maréchaux, bouchers et tanneurs nomment les quatre bannerets et ceux-ci nomment le Conseil des XVI. Plus tard, les métiers obtiennent même le droit de contrôler les comptes des trésoriers. Ici à Fribourg, nous ne trouvons rien d'analogue.

Si l'on veut se faire une idée de la vie sociale de nos abbayes, il n'y a qu'à étudier l'organisation de celle des *Merciers*, qui paraît avoir des archives à peu près complètes, parcourir ses statuts et les inventaires de son mobilier, intéressants au point de vue artistique, surtout en ce qui concerne les vitraux et les objets de culte; on y trouvera aussi de nombreuses ordonnances relatives à la police du local. Au point de vue de l'organisation intérieure, il n'est pas facile de donner des précisions; il faut se borner à des suppositions. A sa tête, l'abbaye a trois recteurs; la surveillance appartient à l'abbé et au prieur; les finances sont administrées par les *Reiß-* et *Bruderschaftsmeister*. Le *Stubenmeister* tient le restaurant et convoque l'assemblée, sur l'ordre des recteurs.

Les abbayes, subsistent jusqu'en plein XIX<sup>me</sup> siècle, tout en évoluant en sociétés organisées à la mode moderne. C'est aux XV<sup>me</sup> et XVI<sup>me</sup> siècles qu'elles ont le plus d'importance; c'est l'époque la plus florissante de leur existence.

On passe ensuite à l'élection du nouveau président de la Société. Le secrétaire donne lecture des articles des statuts relatifs au mode de procéder, qui sera le vote au scrutin secret. Ensuite il invite les assistants, au nombre encore de 24, à donner leurs suffrages à M. Tobie de Ræmy, vice-président, éminemment qualifié pour remplacer M. Max de Diesbach défunt, comme il l'a prouvé en plusieurs circonstances, pour en continuer l'activité, la pensée et les traditions, et dont la personnalité s'impose par le talent, l'heureux caractère et les services inappréciables rendus avec une complaisance sans bornes depuis près de trente ans aux historiens qui vont travailler aux Archives. M. Tobie de Ræmy répond que, pour des raisons personnelles, il ne peut pas accepter la présidence. Le secrétaire réplique en demandant à M. de Ræmy de sacrifier ses raisons personnelles pour n'envisager que l'intérêt général, le bien et l'avenir de la Société d'histoire qui ne désire et ne veut voir à la présidence que lui.

On passe à la votation. Bulletins distribués et rentrés : 24. M. Tobie de Ræmy obtient 15 voix et M. Ducrest 9. M. Tobie de Ræmy remercie les membres qui ont voté pour lui et renouvelle sa déclaration de non acceptation. M. Ducrest réplique à nouveau; Mgr Kirsch, M. Romain de Schaller et le P. Mandonnet insistent aussi de leur côté. M. de Ræmy reste inflexible. On passe donc à un second scrutin qui donne 23 voix à M. Ducrest et une à M. de Ræmy. En présence de ce résultat, M. Ducrest se lève. Il regrette amèrement la détermination de M. de Ræmy. Il remercie l'assemblée de la confiance qu'elle a bien voulu lui témoigner; il en est confus, parce qu'il a conscience de ne point l'avoir méritée. Il hésite à accepter sa nouvelle charge, si honorable qu'elle soit, parce qu'il ne se sent pas les talents et les qualités voulues pour la remplir. S'il s'incline devant le vote dont il vient d'être l'objet, ce n'est pas par ambition, mais par esprit de sacrifice, et parce qu'il ne veut pas qu'on fasse en vain appel à son dévouement. Il a tout lieu de croire que tôt ou tard, la Société regrettera le vote qu'elle vient de faire. Il s'efforcera néanmoins de marcher toujours sur les traces de son prédécesseur et de s'inspirer de sa manière de faire. En attendant de céder la place à un autre, il se recommande à l'indulgence de ses électeurs et de tous les membres de la Société.

Sur la proposition de M. Corpataux, M. Tobie de Ræmy est acclamé à mains levées président d'honneur. Il accepte et remercie.

Il y a lieu de nommer encore, par conséquent, un vice-président pour remplacer M. Tobie de Ræmy et un secrétaire-caissier pour remplacer M. Ducrest. M. Georges Corpataux, déjà aide-caissier, veut bien accepter le secrétariat et la gérance de nos finances. Pour la vice-présidence, on propose le nom de M. le Dr Gaston Castella. A la votation, M. Corpataux obtient 14 voix sur 22 votants. M. Castella 13, M. Dubois, 2. MM. Max de Techtermann, Hauptmann, Weitzel et Morand chacun 1. En conséquence, M. le Dr G. Castella est élu vice-président et M. Corpataux secrétaire-caissier. M. Corpataux se lève et remercie.

M. DEVOLZ architecte demande que les séances de la Société ne soient pas trop longues et les tractanda, pas trop chargés. Le nouveau comité s'efforcera de faire droit à ce désir.

M. LEICHT, ancien député, après avoir rappelé avec émotion le souvenir de M. Max de Diesbach, demande que la Société prenne des mesures en faveur de la conservation et d'un meilleur aménagement des archives communales et paroissiales. Il cite à l'appui certains faits attestant une négligence et une incurie déplorables de la part de certaines autorités. Il y a urgence à agir. Le secrétaire répond que la Société d'histoire s'est déjà occupée plusieurs fois de la question; des lettres ont été adressées à la Direction de l'Instruction publique; les préfetures ont reçu des instructions aussi pour la surveillance des locaux d'archives. Mais aucune mesure bien sérieuse et efficace n'a encore été prise. Il faudra arriver à un inspectorat officiel de toutes les archives du canton. Le nouveau comité de la Société d'histoire prend bonne note de la proposition de M. Leicht et étudiera de nouveau la question. Il fera rapport à une prochaine séance.

---